

L'an deux mil dix-sept, le quinze avril, à 10h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Alain RENAUT, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Serge ARNAL, Anne-Marie BRETTELLE, Régine CHERFIL, Raymond COUFOURIER, André HAUTOT, Thierry HECQUET et Eric LARRAY.

Absent : Frédéric LEROUX

Absent excusé ayant donné pouvoir : Bruno CANU et Valérie COTTARD

Monsieur Raymond COUFOURIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

- **Budget Primitif 2017**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Fonctionnement : 144 439.08 €
- Investissement : 54 834.99 €

Il est demandé de modifier la note de synthèse du budget primitif 2017, afin de la mettre en conformité avec le budget primitif.

- **Subventions & adhésions 2017**

L'état d'attribution des subventions diverses est fait et approuvé à l'unanimité pour un montant global de 2 560€ et affecté comme suit :

Amicale Pierrefiquaise : 1 500€
Amicale des Sapeurs-Pompiers : 50€
Refuge d'Etretat : 50€
Comité de Jumelage du canton de Criquetot : 30€
Association Arc en Ciel : 50€
Coopérative scolaire Criquetot : 100€
Coopérative scolaire Gonnevillle : 300€
Coopérative scolaire Etretat : 300€
Tennis Club Etretat : 150€
Tambour Battant : 30€

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

- **SDE 76 – demande de retrait des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie**

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,

- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hénouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengueville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76,

- **Modification du règlement de la salle communale**

VU :

- La délibération municipale du 12 janvier 2009 approuvant le règlement de la salle communale
- Les modifications apportées au règlement suite à la commission de sécurité d'avril 2013

CONSIDERANT :

- Qu'il convient de modifier le règlement, pour plus de clarté et pour qu'il soit en adéquation avec le fonctionnement actuel

IL EST PROPOSE :

De modifier le règlement intérieur de la salle communale, conformément au document joint à la délibération.

Madame l'Adjointe procède à la lecture du règlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au règlement de la salle communale.

Monsieur COUFORIER suggère, lors des locations, d'enlever les chaises en bois de l'office, qui sont dangereuses. Elles seront réparées et stockées à un autre endroit.

- **Attribution d'une subvention – Mathieu DELALONDRE**

Monsieur le Maire indique que monsieur Mathieu DELALONDRE a réalisé 50 mètres linéaires de fascines au niveau de la rue du bois et de la rue du village, afin de participer à la diminution des ruissellements. Leurs emplacements ont été définis en collaboration avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants Etretat Pointe de Caux. Le coût de ces ouvrages s'élève à 3 790 € HT.

Le conseil municipal de la commune de Pierrefiques s'était toujours engagé, à participer financièrement aux côtés des agriculteurs volontaires, à la création d'ouvrages d'hydraulique douce préconisés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- **D'ATTRIBUER** à Mathieu DELALONDRE une subvention pour la création de fascines à hauteur de 7% du montant HT de la facture soit 265.30€ sur présentation de la facture acquittée, de l'étude du SMBV Etretat Pointe de Caux et d'un RIB ;
 - **D'INSCRIRE** cette dépense au budget primitif 2017
- **Aménagement et sécurisation du Chemin Rural N°8**

Monsieur le Maire indique que suite au conseil municipal du 21 février 2017, des demandes de devis ont été effectuées auprès de différents maîtres d'œuvre pouvant réaliser les études et coordonner les travaux permettant d'aménager et de sécuriser le Chemin Rural N°8.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- **DE RETENIR** le devis présenté par la Cabinet Bernard Louis pour un montant de 1 800€ HT soit 2 160€ TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a sollicité des subventions, dans le cadre de ce projet ;
- **D'INSCRIRE** la maîtrise d'œuvre au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire a indiqué qu'ENEDIS était en train d'étudier le déplacement du poste EDF placé sur le Chemin Rural N°8.

- **Réhabilitation du logement communal**

Monsieur le Maire indique que suite au conseil municipal du 24 novembre 2016, différents devis ont été sollicités pour l'isolation du logement, le remplacement de portes et fenêtres ou bien pour sa remise en état (peinture,...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- **DE RETENIR** le devis présenté par Alliance Sud Expertise pour réaliser le diagnostic amiante, plomb, performance énergétique et loi Boutin pour un montant de 400€ HT soit 480€ TTC ;
- **DE RETENIR** les devis présentés par David Maillard Enduit Peinture pour la réhabilitation de la cage d'escalier, du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage pour des montants respectifs de 5 500€ HT et 2 600€ HT ;
- **DE RETENIR** le devis présenté par la SARL DELALANDRE pour le remplacement de la porte d'entrée du logement, la réparation de 3m² de plancher, la mise en place d'une porte coupe-feu entre la salle et le logement et le remplacement de la porte du cellier pour un montant de 3 210.08 € HT soit 3 852.40 € TTC ;
- **DE RETENIR** le devis présenté par la MENUISERIE COUSIN JEAN-YVES pour l'isolation du grenier par le sol et le remplacement de la porte du grenier pour un montant de 3 712.38 € HT soit 4 454.86 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a sollicité des subventions, dans le cadre de ce projet ;
- **D'INSCRIRE** ces dépenses au budget primitif 2017.

- **Sonnerie civile**

Monsieur le Maire fait à nouveau part de la requête d'un administré, qui pour des raisons de santé, souhaiterait que l'heure de l'angélus soit repoussé d'une heure la semaine et le weekend soit 8h02 au lieu de 7h02 en semaine et 9h02 au lieu de 8h02 le weekend.

Celui-ci a effectué une enquête de voisinage au sujet de la sonnerie civile. 3 familles, sur 10 consultées aux alentours du clocher, ont indiqué que l'angélus à 7h02 représentait une gêne. L'ensemble des familles consultées ont indiqué qu'elles n'étaient pas contre le fait de repousser l'heure de l'angélus d'une heure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- **DE REPOUSSER** d'une heure l'angélus du matin en semaine soit 8h02 au lieu de 7h02 ;
- **DE MAINTENIR** l'heure de l'angélus du matin à 8h02 les samedis, dimanches et jours fériés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à prendre un nouvel arrêté modifiant celui du 10 juillet 2015 réglementant la sonnerie des cloches.

Votes :

Contre : 2

Pour : 5

Abstention : 3

- **Point Urbanisme**

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des différents dossiers d'urbanisme :

- Demande de Déclaration Préalable de M. Clément FONTAINE – Pose de 2 fenêtres de toit – en cours

Concernant la prescription pour le vis-à-vis, qui avait été émise dans le cadre du Permis de Construire de M. et Mme FREMONT, la DDTM a indiqué à la mairie, qu'elle ne pouvait pas écrire cette prescription dans l'arrêté du permis de construire, car cela ne relevait pas du Code de l'Urbanisme. Cela relève du code civil.

- **Affaires diverses**

- Ouverture de l'église

Monsieur le Maire remercie Monsieur COUFOURIER pour l'ouverture et la fermeture de la porte de l'église en dehors de la présence des employés communaux. Ce dernier se propose de continuer ce service jusqu'à la Saint Jean.

- Elections présidentielles et législatives

Le planning définitif de permanence au bureau de vote lors des élections présidentielles (23/04 et 07/05) et législatives (11/06 et 18/06) est établi. En cas d'absence d'une des personnes de permanence, merci de prévenir un autre membre du conseil municipal pour pourvoir à son remplacement.

- Problème de visibilité au carrefour de la rue du village et de la rue du Petit Vauchel

Concernant le problème de visibilité au carrefour de la rue du village et de la rue du Petit Vauchel, Monsieur HECQUET demande pourquoi ne pas installer des glaces à différents endroits pour sécuriser la zone (1 au coin de la propriété Laire pour voir la rue du Petit Vauchel quand on vient d'Etretat et 1 au coin des DYKES pour voir la rue du Petit Vauchel quand on vient de la Mairie).

Monsieur le Maire indique qu'il va prendre contact avec la Direction des Routes de Gonnevill-la-Mallet pour que l'on essaie de trouver une solution, voire faire des essais.

Messieurs ARNAL et LARRAY sont chargés de solliciter les riverains, car ces dispositifs peuvent être sources de nuisances sonores.

- Problème de civisme

Certaines personnes tondent le dimanche après-midi, alors que cela n'est pas autorisé. Il sera mis dans leur boîte aux lettres le Pierrefiqu'Infos avec les horaires des tontes stabilotés.

- Bâtiment à supprimer sur la parcelle A 234

Monsieur le Maire sollicite Monsieur COUFOURIER, afin qu'il supprime un bâtiment en taules dangereux, en cas de coup de vent. Celui-ci indique qu'il n'en ait pas le propriétaire, mais qu'il va en reparler au locataire de la terre. Sinon, d'ici le prochain conseil municipal, il s'engage à le supprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Alain RENAUT	Régine CHERFILS
Serge ARNAL	Anne-Marie BRETTELLE
Bruno CANU	Valérie COTTARD
Raymond COUFOURIER	André HAUTOT
Thierry HECQUET	Eric LARRAY
Frédéric LEROUX	<i>Absent</i>